

Image not found or type unknown



Délai pour prévenir d'un temps partiel

Par **altair1979**, le **28/11/2012** à **19:15**

Bonsoir,
Je suis actuellement en congé post natal, je dois reprendre le travail 16/12/2012, je souhaitais demander une reprise d'activité à 80% :rma question était de savoir si j'étais encore dans les délais pour prévenir mon employeur ? Sachant qu'en fait je dois reprendre le 07/01/2012 car j'ai 4 semaines de congés à poser.
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement.